

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à sa séance ordinaire du 13 janvier 2020, les ordonnances suivantes :

OCA20 16 0020 autorisant l'occupation temporaire du pavillon du parc Saint-Viateur, pour la tenue de la sixième édition du Ouf! Festival qui se déroulera du 28 février au 8 mars 2020, dans le cadre de la 15e édition du Festival de Casteliers et pour sa participation à la Nuit Blanche et autorisant une dérogation à l'article 3 et à l'article 6 paragraphes e) et g) du Règlement concernant les parcs et les endroits publics (1107) afin de permettre l'occupation du parc Saint-Viateur après 23 h, du 29 février au 8 mars 2020;

OCA20 16 0021 autorisant l'occupation temporaire du parc Beaubien et du parc Outremont, le mercredi 12 février 2020 ou, en cas d'annulation, le mercredi 26 février 2020, entre 8 h 30 et 15 h 45 pour la tenue de jeux sportifs d'hiver extérieurs dans le cadre des Olympiades d'hiver de l'École Buissonnière.

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 23 janvier 2020

La Secrétaire de l'arrondissement.



Julie Desjardins, avocate